



# FRANCO NUOVO

## L'Immaculée Conception

**N**ikolai Kupriakov est artiste peintre et russe ; ou plutôt russe d'abord et peintre ensuite. Il vit au Québec depuis 1991 et parle français avec le fort accent de Raspoutine.

Nikolai peint de jolies toiles. Ses préoccupations sont sociales et son œuvre — comment dirais-je ? — habitée. Oui, c'est ça, habitée. Tellement habitée qu'elle fait peur à certains. Ainsi, deux de ses tableaux ont déjà été interdits d'exposition à l'été 1996 par les autorités du complexe Desjardins. L'un, *Vers la liberté*, illustrant de façon surréaliste la brutalité policière, était inspiré de l'affaire Barnabé ; l'autre, *Les Enfants du paradis*, tout aussi surréaliste, montrait un mime enfermé dans son silence, penché au-dessus d'une table de billard sur laquelle forniquent allègrement de petits bonshommes stylisés. Il s'agit de toiles, rappelez-vous, pas de photos de *Hustler*.

...

Ces jours-ci, Nikolai participe, avec une vingtaine d'artistes, à une autre exposition, itinérante celle-là. *Pluralité 97-98* est organisée par le Conseil de la peinture du Québec et se balade ici et là. Le 19 octobre, il y a quelques jours donc, elle s'est arrêtée à la Galerie L'Union-Vie du Centre culturel de Drummondville. En fait, l'exposition s'est arrêtée, toutes les toiles ont été accrochées aux murs, sauf une. Devinez laquelle ? Celle, bien sûr, de Nikolai. Intitulé *L'Immaculée Conception*, le tableau absent montre un globe terrestre avec au-dessus, une femme nue, les jambes ouvertes, en train de se caresser, doucement, discrètement. Autour d'elle, quelques canettes de Pepsi qui flottent et des petits bonshommes, toujours les mêmes, qui glissent de son entrejambe vers la planète bleue.

**Des culs-bénits qui riboulent des yeux...**

Nikolai est en *criss*. Il bout. Il ne comprend pas pourquoi il casque encore ; pourquoi Normand Blanchette, le directeur de la Galerie de Drummondville, interdit sa toile ; pourquoi, une fois de plus, il est la cible de la censure ; pourquoi les bigots et leur morale lui font toujours la vie dure.

Remarquez, moi non plus je ne comprends pas. Je ne comprends pas que Blanchette s'excite le oustiti au nom et à la place de ses concitoyens, qu'il se substitue à eux,

qu'il se pose en éducateur, en censeur, et qu'il juge le public drummondvillois comme n'étant pas des plus avertis. Il me l'a dit.

Ce que je ne comprends pas, en fait, c'est qu'on infantilise. C'est qu'au nom d'une quelconque morale, calquée sur une pensée étriquée, des bondieusards se réfugient encore derrière le paravent usé de l'enfance et du bien commun.

Honnêtement, il n'y a rien dans cette toile, rien qu'on ne saurait voir. Rien dans cette *Immaculée Conception* qu'on ne saurait concevoir. Et même s'il y avait ?

...

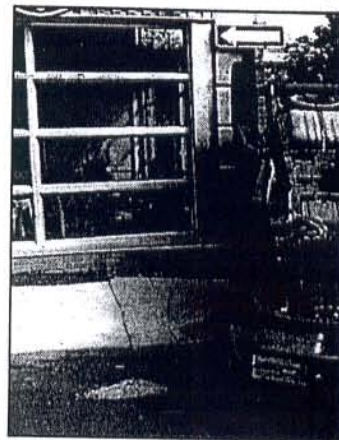
Ce qui est incroyable, c'est qu'on en soit encore là, aux prises avec des culs-bénits qui riboulent des yeux dès que l'ébauche d'une main frôle l'esquisse d'un sein. C'est que dans l'ombre, dans tous les recoins d'une société qu'on imagine libre de penser, de s'exprimer et de juger, des hypocrites et des tartuffes sont planqués. Et ces gens-là, monsieur, décident encore au nom des autres ce qu'ils sauraient voir ou non.

Blanchette, je sais, a eu peur. Peur d'éventuelles plaintes, peur de la réaction de ses patrons, peur de se faire taper sur les doigts, peur pour sa job, peur surtout pour ses couilles.

Or, dans ce cas-là, le problème, ce n'est pas seulement la peur. C'est surtout qu'un type accorde trop de crédit et plus d'importance à ses roubignoles qu'à l'intelligence d'autrui.

## Un témoin de l'accident pas trop bouleversé

UNE CAMIONNETTE s'est retrouvée « les quatre fers en l'air » au coin des rues Sainte-Catherine et Panet, hier après-midi. L'accident serait dû à une perte de maîtrise. Une personne a été légèrement blessée. Un des témoins de cet accident ne semblait pas trouver le tout très renversant. Le jeune homme, plongé dans sa lecture, continuait de siroter tranquillement son café quelques minutes après avoir vu le véhicule choir à quelques pieds du restaurant où il se trouvait.



## Alcool au volant : la population réclame des peines plus sévères

OTTAWA (PC) — Selon un sondage, une majorité de Canadiens réclament des peines plus sévères pour lutter contre l'alcool au volant, dont la réduction de la limite légale d'alcoolémie dans le sang, qui passerait de 80 à 50 milligrammes.

Le sondage a été commandé par un groupe qui lutte contre l'alcool au volant dans les semaines qui ont suivi le terrible accident ayant emporté la princesse Diana, alors que son chauffeur avait un taux élevé d'alcool dans le sang.

Les MADD, ou « Mothers Against Drunk Driving » (Mères contre l'alcool au volant), ont rendu public leur sondage hier. On y apprend que le gouvernement fédéral devrait adopter la ligne dure en ce domaine, compte tenu du fait que chaque jour, 4,5 Canadiens trouvent la mort dans des accidents

de la circulation causés par la consommation d'alcool.

Mais Ottawa s'en remet aux provinces quand vient le temps d'intervenir pour contrer le problème de l'alcool au volant, selon les porte-parole du groupe MADD.

« Combien d'innocentes victimes doivent mourir à cause d'un conducteur ivre avant que la société prenne conscience de cette tragédie et fasse quelque chose pour l'enrayer ? Quelqu'un doit prendre le leadership dans ce dossier », a déclaré le président de MADD Canada, Tony Carvalho.

La limite, An qu'elle f... vances... entente... visant à... de la co... au mom... vue en d... gues pro...

La m... tionné a... minerais... par le gr... voyant d... mis dans... passer d...

Les ré... quent qu... diens de... une dé... d'abais... dans le f... ler sur l...

## Tracy Gonzalez a-t-elle été contrainte par Medley de torturer quatre adolescentes ?

Coaccusée avec James Medley d'avoir, dans leur logement de Notre-Dame-de-Grâce, retenu, battu, violé et asservi quatre adolescentes, la jeune Tracy Gonzalez se dissole désormais de Medley. Elle cherchera à établir qu'elle a agi par contrainte.

**RODOLPHE MORISSETTE**

La poursuite a terminé sa preuve hier. M<sup>re</sup> Julie Caumartin, au nom de Gonzalez (19 ans), a annoncé qu'elle présenterait une défense séparée pour sa cliente. Elle n'appellera pas Medley comme témoin, a-t-elle précisé.

Tous ont compris que Gonzalez présenterait une défense de contrainte. M<sup>re</sup> Caumartin a contre-interrogé l'ensemble des témoins de la poursuite sous un angle précis.

Elle cherchait à recueillir des indices du fait que Gonzalez, qui paraissait complice de Medley (39

ans), n'avait pas la liberté d'agir autrement.

L'avocate a marqué des points à divers égards. Quelques témoins ont reconnu qu'entre leurs déclarations à la police au moment de leur arrestation à l'automne 1996 et leurs dépositions au procès, ils tendaient soudainement à accabler Gonzalez aujourd'hui plus qu'ils ne l'avaient fait il y a un an.

Une complice de Medley, Christina Sherry (19 ans), condamnée à quatre ans après avoir plaidé coupable le printemps dernier, insistait pour dire que les sévices cau-

sés aux... souvent... celle-ci... joyeuse.

Sherr... ailleurs... ment à s... que d'av... dans ces...

Par c... (17 ans),... autour d... Gonzalez... poigneti... l'appari... furieux... teau et... étouffée.

La déf... ra lundi... dont les... obtenir... zalez) po